

Légende

Zonage

Zones urbaines

-  Ua : Centralité des villages
-  Ub : Espace d'accompagnement des villages
-  Ue : Espaces d'activités
-  Uh : Structures d'hébergements touristiques
-  Ul : Secteurs de loisirs
-  Um : Hameaux
-  Uam : Centralité des pôles d'accompagnement

Zones d'urbanisation future

-  1AU : Zone d'urbanisation future
-  1AUe : : Zone d'urbanisation future à vocation économique
-  1AUH : Zone d'urbanisation future à vocation touristique
-  2AU : Zone d'urbanisation future
-  2AUH : : Zone d'urbanisation future à vocation touristique

Zones agricoles

-  A : Agricoles
-  Aa : Agricoles paysager
-  Aasp : Agricoles paysager en zone ski de plaine
-  Asp : Agricoles en zone ski de plaine
-  As : Agricoles en zone ski
-  Ac : secteur de taille et de capacité limitées

Zones naturelles

-  N : Naturelles
-  NI : Espaces de loisirs

Zone s (Ns et As) : secteurs de pratiques des activités sportives estivales et hivernales

Zone s (Nsp, Nlsp, Asp et Aasp) : secteurs de pratiques des activités sportives estivales et hivernales de plaine

Prescriptions

-  Emplacement réservé au titre de l'article L151-41-2 du CU
-  Secteur d'OAP au titre de l'article L151-7 du CU
-  Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU
-  Terrain cultivé à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
-  Prélocalisation d'espace public
-  Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
-  Zone Znieff type 1 à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
-  Zone patrimoniale à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
-  Corridor biologique à préserver au titre de l'article L113-30 du CU

-  Bâtiment patrimonial à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
-  Bâtiment d'estive à protéger au titre de l'article L122-11 du CU
-  Changement de destination autorisé au titre de l'article L151-11 2° du CU
-  Patrimoine divers à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Informations

-  Liaison mécanique : fuseau d'étude
-  Recul bâtiment agricole
-  Secteur pouvant faire l'objet de demandes d'autorisation pour le dépôt de matériaux inertes
-  Linéaires commerciaux au titre de l'article L151-16 du CU
-  Projet de remontée mécanique du Cuvy
-  Alignement à respecter
-  Remontée mécanique
-  Itinéraire de ski nature à aménager (SCoT)

Captages d'eau potable

-  Point de captage

Périmètre captage

-  Périmètre de protection éloigné
-  Périmètre de protection immédiat
-  Périmètre de protection rapproché
-  Bâtiment agricole

Risques naturels

-  Zone concernée par le PPRN - Inconstructible
-  Zone concernée par le PPRN - Constructible sous conditions

Cadastre et divers

-  Parcelle
-  Bâti dur
-  Bâti léger
-  Bâtiment non cadastré
-  Hydrographie
-  PC/PA non cadastrés



Source : IGN, CEN73, OSM, DGDIP 2017, EPODE, VEGAFLORA

0

100

200

300

400 m